

## Règlement intérieur :

Tout élève doit être inscrit suivant les modalités de l'école Au Petit Conservatoire :

- Fiche d'inscription complétée avec **photo obligatoire de l'élève**
- Présence obligatoire des parents pour l'inscription des enfants mineurs

Chaque élève doit être habillé en tenue de danse (les vêtements de ville sont exclus dans la salle de danse).

Il appartient aux parents ou tuteurs d'assurer ou de faire assurer la surveillance des enfants en dehors des heures de cours, **l'école de danse ne pouvant être tenue pour responsable de l'élève avant ou après les cours.**

L'école de danse ne pourra être tenue responsable en cas de vol (éviter bijoux, montres, portables...).

Les vestiaires sont réservés aux danseuses afin de respecter l'intimité de chaque élève.

Aucun élève n'est admis dans la salle de danse sans la présence du professeur.

En cas d'un petit effectif d'élèves (soit moins de trois élèves) le cours est annulé et reporté.

Les cours sont payables au début de l'année soit par **trimestre** ou par **mois**, pour les paiements en espèces le règlement se fait au début de chaque **trimestre** ou de chaque **mois**. Le premier paiement inclut les frais d'inscription de 22 € ainsi que le mois de septembre.

Tout trimestre commencé est dû intégralement.

Aucun remboursement n'est accordé toutefois une absence en cas de maladie avec présentation d'un certificat d'un médecin ou d'un service hospitalier sera étudiée avec attention.

Nom de l'élève ou responsable de l'élève :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »